

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Genevieve-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 21

représentés : 16

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-60

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Associatif et Événementiel

Affaire suivie par Romain COLACICCO

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION TRAINING FOR CHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'agrément de l'Etat,

CONSIDERANT que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois apporte un soutien financier en direction des associations pour des projets spécifiques qui concourent à la satisfaction d'un intérêt public local,

CONSIDERANT le projet de l'association Training For Change de créer un événement convivial mixant les publics, les générations issues principalement des différents quartiers de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT les frais de l'association Training For Change pour organiser une rencontre sportive pour les jeunes de 10 à 18 ans ainsi que des animations familiales, les 13 et 14 juillet 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de soutenir l'organisation de cet événement,

CONSIDERANT que les associations bénéficiaires d'une subvention de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la Ville du mardi 18 juin 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € à l'association Training For Change, sous réserve de la signature du contrat d'engagement Républicain.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2024.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération